

Dossier de presse

Nouméa, le 28/05/2018

Collaboration avec les autorités compétentes et les acteurs locaux en matière de sécurité publique

Face à la hausse des problématiques liées à l'insécurité, l'Etat et la Nouvelle-Calédonie mettent en place des plans d'actions.

Les faits de délinquance en Nouvelle-Calédonie, ont augmenté de 27,6% entre 2016 et 2017. Le haut-commissariat de la République s'est engagé à renforcer les actions de sécurité, sujet majeur en Nouvelle-Calédonie.

La situation particulière de l'OPT-NC présent sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie et porteur de missions de service public, lui confère des responsabilités, des obligations spécifiques et en fait un partenaire technique incontournable en matière de moyens de sécurité.

L'office est déjà engagé dans cette démarche avec des dispositifs de sécurisation rendus possibles par sa situation monopolistique sur les télécommunications, qui lui permet de les financer :

- en 2016, le renouvellement et l'extension de la VHF marine a permis d'améliorer les dispositifs de sécurité en mer ;
- demain, le déploiement du second câble sous-marin international et domestique permettra de sécuriser les communications internationales et locales.

Ces démarches et investissements entrent dans les missions de service public de l'OPT-NC, au-delà de son cadre réglementaire.

Parallèlement, lui-même victime de nombreux faits de vandalisme, dégradations de ses bâtiments (Rivière Salée, Touho...) et d'agressions de son personnel, l'OPT-NC se mobilise en tant qu'entreprise citoyenne, sur ces sujets de sécurité.

❖ Dispositif spécifique de géolocalisation d'un téléphone mobile

Pour répondre efficacement aux besoins des enquêtes judiciaires, le Procureur de la République a saisi l'Office des postes et télécommunications pour disposer, en Nouvelle-Calédonie, d'une solution de localisation d'un téléphone mobile.

Il s'agit ici d'implémenter un système de géolocalisation en temps réel sur le réseau mobile, permettant aux autorités compétentes, sur réquisition signée du procureur, de localiser et suivre un abonné mobile même hors communication.

Bien qu'il soit aujourd'hui possible de localiser un portable, cela nécessite de nombreuses interventions techniques et humaines, rendant le processus parfois long face à l'éventuelle urgence des recherches. Ainsi, pour doter les autorités légales d'outils performants et les rendre autonome dans leurs recherches, l'OPT-NC, avec le concours du ministère public, proposera à son conseil d'administration de mettre en place un système spécifique de géolocalisation qui permettra le positionnement automatique d'un terminal GSM en se basant sur certaines informations relatives aux antennes mobiles auxquelles le terminal est connecté en temps réel.

Prochainement équipé de ce système dont l'investissement s'élève à plus de 50 millions FCFP, les enquêteurs disposeront, sans l'intervention de l'OPT-NC, d'une localisation de tout téléphone mobile sur l'ensemble du territoire en temps réel.

En outre, les services la sécurité civile pourront bénéficier de ce dispositif pour les recherches des personnes disparues.

❖ **Dispositif Téléphone Grave Danger (TGD)**

Un autre système de géolocalisation « volontaire » sur le réseau mobile permettra également de lutter plus efficacement contre les faits de délinquances et les agressions dont sont victimes les femmes en Nouvelle-Calédonie.

L'OPT-NC collabore avec le groupe de travail piloté par la Nouvelle-Calédonie, à la mise en place du dispositif Téléphone Grave Danger (TGD) qui consiste à assurer la protection des personnes particulièrement vulnérables et en grave danger, victimes de violences, notamment conjugales.

Cette solution consiste à fournir aux victimes un téléphone mobile disposant d'un bouton d'urgence vers un service de téléassistance accessible 7j/7 et 24h/24, avec géolocalisation automatique pour alerter les autorités compétentes.

❖ **Extension du dispositif Alerte Commerces et Entreprises**

Dans le cadre de son projet d'extension du dispositif Alerte Commerces à toutes les entreprises et sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie, la CCI s'est rapprochée de l'OPT-NC pour établir un partenariat de prévention sécurité.

DIRECTION GENERALE SERVICE COMMUNICATION

Ce dispositif innovant, associant polices nationale et municipale, gendarmerie, communes, syndicat de commerçants et CCI, permet d'alerter rapidement par SMS les entreprises et les commerces des méfaits commis dans leur commune.

Mis en œuvre sur Nouméa en 2014 et étendu à Bourail en 2016, ce système est co-financé par les communes adhérentes et la CCI et reste gratuit pour les entreprises et les commerces adhérents.

Face à la montée des incivilités et délits à l'encontre des professionnels, ce dispositif a été élargi à toutes entreprises de Nouvelle-Calédonie y compris les entreprises de surveillance, avec :

- la redéfinition des motifs d'alertes,
- la systématisation des alertes (vol simple, à l'étalage, en réunion de biens de professionnels, violences à l'encontre de professionnels, dégradations de biens professionnels ou encore tentative de vol simple, avec effraction, cambriolage de biens de professionnels),
- la sensibilisation des forces de l'ordre sur le contenu des alertes (lieu, heure du délit, type d'infraction, détails sur l'infraction).

Dans un premier temps, le dispositif a été déployé au sein de toutes les communes du territoire pour 2 mois. Au-delà de cette durée, seules les entreprises des communes adhérentes au dispositif pourront continuer à en bénéficier.

Afin que les coûts liés à un éventuel accroissement du trafic SMS n'incombent pas aux collectivités, l'OPT-NC devient partenaire en prenant à sa charge l'ensemble du trafic généré par le dispositif.

❖ Location par l'OPT-NC de locaux situés avenue Foch au commissariat de Police

Sensibilisé à la sécurité publique et contacté par le haut-commissariat de la République qui souhaite agrandir les locaux de la police, l'OPT-NC a proposé des espaces situés dans son immeuble Porcheron, avenue Foch. Le HCR et l'OPT-NC viennent de signer début mai un bail de 3 ans renouvelable.

Ainsi, ces nouveaux locaux de 160 m² accueilleront des bureaux afin de permettre l'extension du nombre de cellules de dégrisement au sein du commissariat de police.

Ce réaménagement participe à l'amélioration des conditions d'intervention de la police nationale.

Contact presse :

Camille DUMARTY

Chargée de communication externe

Tél : 26.82.38 / Mob : 82.77.67

camille.dumarty@opt.nc



OFFICE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

DIRECTION GENERALE - IMMEUBLE WARUNA II - 2 RUE PAUL MONTCHOVET - 98841 NOUMEA CEDEX - NOUVELLE-CALEDONIE
TÉLÉPHONE (+687) 26 82 17 - direction@opt.nc - CCP 200.00X NOUMÉA - RIDET 132720-001

www.opt.nc